

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances, mardi le 3 décembre 2019 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Marcel Bouchard, Armande Bouchard et Yves Frappier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale et secrétaire trésorière était aussi présente.

Étais absents : François Laprise (pour raison familiale), Anne Breton et René Frappier.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2019-12-141**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2019 **2019-12-142**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES **2019-12-143**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de cinquante mille quatre cent quatre-vingt-deux dollars et vingt-deux sous (50 482.22 \$) pour les fournisseurs et un montant de trois mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars et treize sous (3 496.13 \$) pour les salaires, pour un total de cinquante-trois mille neuf cent soixante-dix-huit dollars et trente-cinq sous (53 978.35 \$).

Priscillia Lefebvre
Secrétaire-trésorière

SALAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE **2019-12-144**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présent(es) que le salaire de la directrice générale pour l'année 2020 soit de vingt-deux dollars et quarante-quatre sous (22.44 \$) l'heure soit une augmentation de deux pourcent (2 %). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

RENOUVELLEMENT ENTENTE DE **2019-12-145**
SERVICE CIM

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);

QUE : Le contrat avec la Coopérative d'informatique municipale (CIM) pour le logiciel de gestion municipale soit renouvelé pour l'année 2020 au coût de deux mille sept cents quatre-vingt dollars plus taxes (2 780 \$ + txs). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE **2019-12-146**
VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la municipalité de Chazel a pris connaissance des modalités d'application du volet particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,

Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la Municipalité de Chazel approuve les dépenses d'un montant de 15 000.00 \$: relative aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

2019-12-147

VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la municipalité de Chazel a pris connaissance des modalités d'application du volet particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Yves Frappier,

Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la Municipalité de Chazel approuve les dépenses d'un montant de 25 000.00 \$: relative aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

OUVERTURE CHEMIN DE L'AQUEDUC

2019-12-148

ET LES RUES DU VILLAGE

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,

Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel octroi le contrat de déneigement des rues du village au montant de trois mille deux cent soixante-quinze dollars (3 275 \$) et du chemin de l'aqueduc au montant de deux mille quatre cent soixante-quinze dollars (2 475 \$) à Proulx et Genesse (RLD Leclerc) pour l'année 2019-2020. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DÉNEIGEMENT RANG 2

2019-12-149

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel n'est pas responsable de l'ouverture du Rang 2 et du chemin du Lac-Chazel. La responsabilité va aux résidents du Lac-Chazel de s'occuper du chemin allant à leur chalet.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Armande Bouchard afin qu'un projet de règlement # 180 : « Règlement sur le traitement des élus municipaux ». Le projet de règlement a été déposé à cette séance ordinaire.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Yves Frappier afin qu'un projet de règlement # 181 : « Règlement qui fixe le taux de la taxe foncière, le montant de la taxe des matières résiduelles, d'aqueduc et d'égout pour l'année 2020 ». Le projet de règlement a été déposé à cette séance ordinaire.

VENTE POUR TAXES**2019-12-150**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les matricules suivants :
4114 91 6505, 3714 62 0329 et 3214 10 2529, soient envoyés en vente pour taxes. Une
lettre leur sera envoyée au courant du mois pour les aviser. Advenant que les citoyens
se manifestent avant que leur dossier ne soit envoyé à la MRC il y aura possibilité de
prendre une entente de paiement avec la directrice générale, selon certaines modalités
qui seront déterminées et approuvées par le conseil municipal.

**DEMANDE DE CRÉDIT SUR LA
LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE****2019-12-151**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité accepte la
demande de Madame Julie Savard concernant un crédit de soixante dollars (60 \$) sur la
location de la salle communautaire du 31 décembre 2019, puisque nous pouvons
effectuer l'entretien ménager pour cette location.

**PROBLÈME AQUEDUC – OFFRE DE SERVICE
SNC-LAVALIN STAVIBEL INC.****2019-12-152**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel
accepte l'offre de service de SNC-Lavalin Stavibel inc. seulement pour l'analyse et la
recommandation sur la problématique du puit actuel. Le contrat est calculé selon la
méthode à taux horaire soit pour un montant d'environ mille sept cent dollars (1 700 \$).
Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette
dépense.

TRANSPORT ADAPTÉ 2020**2019-12-153**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)
présents (es) que la municipalité de Chazel renouvelle son adhésion au transport adapté
pour l'année 2020 au coût de deux mille six cents soixante-onze dollars (2 671 \$). Cette
dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette
dépense.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2020**2019-12-154**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le
conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances
régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es),

QUE : le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières
du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19h30 :

- | | | | |
|-----------------|-------------|--------------|----------------|
| • 14 janvier | • 4 février | • 3 mars | • 7 avril |
| • 5 mai | • 2 juin | • 7 juillet | • 11 août |
| • 1er septembre | • 6 octobre | • 3 novembre | • 1er décembre |

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL
POUR LES FÊTES****2019-12-155**

Il est proposé par la conseillère Armande Breton,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le bureau municipal sera
fermé au public pour la période des fêtes du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020
inclusivement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-12-156

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à
19h30.

La prochaine séance régulière aura lieu mardi le 14 janvier 2020 à 19h30.

Daniel Favreau,
Maire

Priscillia Lefebvre,
Secrétaire trésorière